



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)
Constitution

N°2026_052

Date d'affichage de la liste des délibérations : **20 avril 2026**

Date de transmission en Préfecture : **20 avril 2026**

Date de mise en ligne : **20 avril 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **3 avril 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Agnès BÉRAL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Valérie GRILLON - Claude MARCOLET - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Agnès SÉNÉCLAUZE - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Erwan LE SAUX - Xavier FRANCO - Omar KLAI - Yeabsera RAVET - Christiane CONSTANT - Didier DUBOIS - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Sébastien FRANÇOIS (à Anne-Claire ROUANET) - Bruno THUET (à Lionel CATRAIN) - Laurent MACON (à Solange VENDITTELLI) - Carole COGNARD (à Valérie GRILLON) - Marie DELAHAYE (à Laurence BEUGRAS)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1650,

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée, dans les communes de plus de 2 000 habitants, de neuf membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et huit commissaires (huit titulaires et huit suppléants).

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Parmi eux, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant, vont être domiciliés en dehors de la commune.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, liste dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas soit vingt-quatre noms dans les communes de 2 000 habitants ou moins, soit trente-deux noms dans les communes de plus de 2 000 habitants, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

Il est décidé à l'unanimité que le scrutin retenu soit le scrutin public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, 1 non-participation, délibère pour

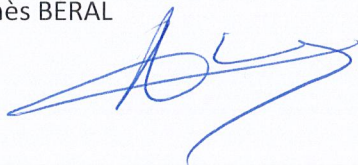
- APPROUVER la liste ci-dessous des 16 commissaires titulaires et des 16 commissaires suppléants, telle que présentée en séance et qui sera proposée au directeur des services fiscaux, afin que ce dernier puisse procéder à la désignation définitive des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

| TITULAIRES | SUPLÉANTS |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Corynne FONTANA- Jean-Paul CLOUZEAU- André FAVRE- Jean VIRET- Nathalie BORD- Nicolas BOILEAU- Maurice REY- Marie-Claire PELTIER- Jean-Noël VELAY- Paul LAURENT- Marie DECHESNE- Jean-Philippe GILLET- Christian FALCONNET- Lydia RICHEZ- Jacqueline MUSY- Gilles DESFORGES | <ul style="list-style-type: none">- Térésa BERNARDINIS- Véronique LABY- Martine VIALET- Michel DURGUEIL- Guy BARRAL- Bernard PLAISANTIN- Pascal LOMBARD- Martine RIBEYRE- Françoise FONTANA- Joseph MOLINARO- Bruno JAN- Cyril PERGOUD- Isabelle FERRABUE- Ghislaine EUDES- Anna VÉRICEL- Fairouz DIFLI |

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Agnès BÉRAL



Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD

